

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
DU SERVICE DE RADIO DÉNOMMÉ**

RFB Radio Fréquence Bleue

Je soussigné, Guillaume Blanchot, directeur général de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), certifie que le service de radio dénommé *RFB Radio Fréquence Bleue*, édité par l'association Dijicom Média, est considéré comme un service déclaré en application du II de l'article 33-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à liberté de communication.

Ce service de radio est destiné à être mis à la disposition du public par les réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par l'Arcom.

Fait à Paris, le 17 avril 2023

Le directeur général,


Guillaume BLANCHOT